



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSEY

Décision du maire n° 2026.084

Mise en ligne : 06/07/2026

OBJET **Contrat n°2026-18 relatif à la maintenance et à l'assistance pour l'utilisation du progiciel LOGITUD de mobilité de la police municipale et de verbalisation électronique conclu avec la société LOGITUD.**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le code de la commande publique, notamment l'article R. 2122-8 aux termes duquel l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur est inférieure à 60 000 euros hors taxes ;

Vu la délibération n° 2026-016 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures et services ;

Considérant que la ville ait fait l'acquisition de 4 terminaux supplémentaires du progiciel de verbalisation électronique – GVE CLOUD : géo verbalisation électronique ;

que la ville ait fait l'acquisition de 4 licences mobiles du progiciel de verbalisation électronique – MUNICIPAL Mobilité ;

qu'il est nécessaire de recourir à un prestataire extérieur pour assurer la maintenance du matériel et du logiciel GVE CLOUD et du logiciel MUNICIPAL Mobilité ;

que les termes du contrat proposés par la société LOGITUD pour assurer la maintenance du matériel et du logiciel GVE CLOUD répondent au besoin de la commune ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260706-DEC_2026_084-CC
Date de télétransmission : 06/07/2026
Date de réception préfecture : 06/07/2026

Décision du maire n° 2026.084

que la société LOGITUD propose également une assistance à l'utilisation du logiciel susmentionné ;

Décide

Article 1

Le contrat n°2026-18 relatif à la maintenance et à l'assistance du progiciel de gestion de mobilité de la police municipale est conclu avec la société LOGITUD sise 53, rue Victor Schoelcher à Mulhouse (68200) pour un montant forfaitaire annuel de 1 600 € HT soit 924,93 € HT pour la période d'entrée en vigueur du contrat.

Article 2

Ce marché prend effet à la date d'entrée en vigueur des terminaux et jusqu'au 31 décembre 2026. Il n'est pas reconductible.

Article 3

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

Article 4

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 06 JUL. 2026

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Cyril MARSAUD



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260706-DEC_2026_084-CC
Date de télétransmission : 06/07/2026
Date de réception préfecture : 06/07/2026

Registre des décisions du maire - 2026

1133 Marché-services